

Orchestre de chambre de Paris

CONCOURS DES 28 ET 29 OCTOBRE 2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) VIOLON SOLO SUPERSOLISTE

Ce concours est ouvert aux candidats de toutes nationalités.

Tout candidat doit satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Justifier de son état civil
- Jouir de ses droits civiques
- Etre reconnu apte, médicalement, au métier de musicien.

Engagement en contrat à durée indéterminée (avec période d'essai de trois mois renouvelable une fois).

Prise de fonction souhaitée : début 2025.

Rémunération (Hors catégorie) : 5322,44€ bruts mensuels, pour 50 heures par mois annualisées.

Poste de violon solo supersoliste :

Le ou la violon solo supersoliste est l'interlocuteur(trice) prioritaire responsable auprès du directeur musical pour toutes les questions relatives à la vie de l'orchestre. Il ou elle veille à la discipline artistique de la formation musicale.

Le ou la violon solo supersoliste a la responsabilité de diriger le travail artistique de sa section, de l'ensemble des cordes et de l'orchestre en lien avec le chef d'orchestre dans la recherche de la meilleure interprétation. Il ou elle a la responsabilité du réglage des partitions des premiers pupitres de cordes.

Les deux postes de violon solo supersoliste à l'orchestre de chambre de Paris travaillent en parfaite symbiose dans un dialogue régulier entre eux et avec le directeur musical pour un apport équilibré et complémentaire. En parallèle de son rôle individuel artistique majeur, il ou elle interprète des œuvres de haute virtuosité, symphoniques, chambristes ou en tant que soliste et peut mener également l'orchestre dans des programmes en joué-dirigé (sans chef d'orchestre).

D'esprit ouvert et alerte sur le monde professionnel musical, il ou elle est à l'initiative de la recherche de perfectionnement et développement de la formation en concertation étroite avec le directeur musical, et participe à différentes instances, comme la commission artistique, les concours de recrutement et étapes de titularisation, etc.

La fiche d'inscription est obligatoire. Elle doit comporter les renseignements suivants :

Nom et prénom - Date et lieu de naissance - Nationalité - Adresse – adresse e-mail - Numéro de téléphone – Formation - Emplois antérieurs et actuels.
Elle peut être accompagnée d'un CV.

Elle devra nous parvenir par l'intermédiaire de notre formulaire d'inscription accessible sur notre site <http://www.orchestredechambredeparis.com/recrutements/>

Ou par courrier à :

Orchestre de chambre de Paris
Service concours de recrutement
221, Avenue Jean Jaurès
75019 Paris
France

au plus tard avant le 14/10/2024

DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Les épreuves se dérouleront les 28 et 29 octobre 2024 à partir de 9H00 à la Philharmonie de Paris, entrée des artistes, 191 boulevard Sérurier, 75019 Paris. (voir plan d'accès).

Tous les candidats sont convoqués à la même heure pour le tirage au sort déterminant l'ordre de passage.

Le jury se réserve le droit de refuser tout candidat se présentant en retard (après l'horaire de convocation).

Les frais de séjour et de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(a) pianiste accompagnateur sont à la charge des candidats (chaque candidat peut également, s'il le souhaite, se faire accompagner par un pianiste de son choix).

Règlement du concours disponible sur www.orchestredechambredeparis.com/recrutement

Orchestre de chambre de Paris

Plan d'accès

Méto Ligne 5 Station Porte de Pantin : Direct depuis la Gare du Nord (5 stations) et depuis la Gare de l'Est (6 stations)

Tram T3b Station Porte de Pantin

Bus 75 - 151

Noctilien N13 - N41 - N45 - N140

Vélib' 210, avenue Jean-Jaurès Paris 19 | 3, place de la Porte de Pantin Paris 19

Autolib' 8 rue Adolphe Mille Paris 19 | 9 rue des Sept Arpents Paris 19

